FRC 3.f21776 r

21776

C 25c
folio
Fre
26921

DISCOURS

Prononcé par LE ROI, *à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790.*

MESSIEURS. La gravité des circonſtances où ſe trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progreſſif de tous les liens de l'ordre & de la ſubordination, la ſuſpenſion ou l'inactivité de la juſtice, les mécontentemens qui naiſſent des privations particulières, les oppoſitions, les haines malheureuſes qui ſont la ſuite inévitable des longues diſſentions, la ſituation critique des finances & les incertitudes ſur la fortune publique; enfin l'agitation générale des eſprits, tout ſemble ſe réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la proſpérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but ſe préſente à vos regards, mais il faut y atteindre ſans accroiſſement de trouble & ſans nouvelles convulſions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'eſpérois vous y conduire, lorſque je formai le deſſein de vous raſſembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Repréſentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne ſont pas moins étroitement liés au ſuccès de vos travaux.

THE NEWBERRY LIBRARY

Je les ai garantis par une continuelle vigilance, de l'influence funeſte que pouvoient avoir ſur eux les circonſtances malheureuſes au milieu deſquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la diſette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des ſoins multipliés & des approviſionnemens immenſes. Le déſordre que l'état ancien des finances, le diſcrédit, l'exceſſive rareté du numéraire & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener, ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe déſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée: enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe, les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervé des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État, que je m'aſſocie d'une manière encore plus expreſſe & plus manifeſte, à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez

à mon acceptation, des Décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes ſujets & ſur la proſpérité de cet Empire.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un temps où le vœu de la nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établiſſemens ; j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les provinces de mon Royaume ; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtrations la confiance générale, j'ai voulu que les membres dont elles devoient être compoſées, fuſſent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de pluſieurs manières, & la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdiviſion égale & ſagement motivée, qui en affoibliſſant les anciennes ſéparations de province à province, & en établiſſant un ſyſtème général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même eſprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce ſalutaire deſſein vous ſont entièrement dûs ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Repréſentans de la Nation, il ne falloit pas moins que leur juſte aſcendant ſur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une ſi grande importance, & pour vaincre, au nom de la raiſon, les réſiſtances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriſerai, je ſeconderai par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, le ſuccès de cette vaſte organiſation, d'où dépend à mes yeux le ſalut de la France; & je crois néceſſaire de le dire, je ſuis trop occupé de la ſituation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts ſur les dangers de tout genre dont nous ſommes environnés, pour ne pas ſentir fortement que dans la diſpoſition préſente des eſprits, & en conſidérant l'état où ſe trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choſes s'établiſſe avec calme & avec tranquillité, ou que le Royaume ſoit expoſé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'État, & ils verront que même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Aſſemblée; mais toute entrepriſe qui tendroit à ébranler les principes de la Conſtitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverſer ou d'en affoiblir l'heureuſe influence, ne ſerviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la diſcorde; & en ſuppoſant le ſuccès partiel ou momentané d'une ſemblable tentative contre mon peuple & moi, le réſultat nous priveroit, ſans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choſes nous offre la perſpective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux eſpérances que nous pouvons concevoir, & ne ſongeons qu'à les réaliſer par un accord unanime. Que par-tout on ſache que le Monarque

& les Repréſentans de la Nation ſont unis d'un même interêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un eſprit de paix & de bonne volonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'État eſſentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration générale, dont l'enchaînement & l'enſemble doivent concourir efficacement au rétabliſſement de l'ordre & à la proſpérité du royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux ſans autre paſſion que celle du bien ; fixez toujours votre première attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plus tôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de ſes citoyens, & dont l'effet contraſte avec les loix de ſûreté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous apercevons par-tout des eſpérances, ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière ſuppreſſion des différences d'Ordre & d'état, lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de la

patrie qui intéreſſe également tous les citoyens ; & chacun doit voir ſans peine que pour être appelé dorénavant à ſervir l'État de quelque manière, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée, eſt une diſtinction que rien ne peut détruire ; & comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoiſſance, ceux qui, dans toutes les claſſes de la ſociété, aſpirent à ſervir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réuſſir, ont un intérêt à reſpecter cette tranſmiſſion de titres ou de ſouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiſſe faire paſſer à ſes enfans.

Le reſpect dû aux Miniſtres de la religion ne pourra non plus s'effacer ; & lorſque leur conſidération ſera principalement unie aux ſaintes vérités qui ſont la ſauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute ceux qui ont abandonné leurs priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois un Ordre politique dans l'État, ſe trouvent ſoumis à des ſacrifices dont je connois toute l'importance ; mais j'en ai la perſuaſion, ils auront aſſez de généroſité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établiſſement des Aſſemblées Nationales préſente l'eſpérance.

J'aurois bien auſſi des pertes à compter, ſi, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtois à des calculs

perſonnels ; mais je trouve une compenſation qui me ſuffit, une compenſation pleine & entière dans l'accroiſſement du bonheur de la Nation, & c'eſt du fond de mon cœur que j'exprime ici ce ſentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine qui partage tous mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage Conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité dont la Nation, depuis tant de ſiècles, donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez ſûrement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans, ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter ; ainſi il eſt de votre devoir, comme citoyens & comme fidèles Repréſentans de la nation, d'aſſurer au bien de l'État & à la liberté publique, cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſûrement préſent à l'eſprit que ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtème de Conſtitution reſteroient à la fois ſans lien &

ſans correſpondance; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des loix & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les provinces ? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ? Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts, que des violences criminelles ne viennent ſouiller ces jours où le bonheur de la Nation ſe prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens ſur la confiance publique, éclairez ſur ſes véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'eſt ſi cher, & dont on m'aſſure que je ſuis aimé quand on veut me conſoler de mes peines. Ah ! s'il ſavoit à quel point je ſuis malheureux à la nouvelle d'un injuſte attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les perſonnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuſe amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'État, ſans vous preſſer de vous occuper d'une manière inſtante & définitive, de tout ce qui tient au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes ; il eſt temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois ; auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous préſente le tableau ; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'État ; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la

reconnoiſſance publique ; & dans la continuation ſucceſſive des Aſſemblées Nationales, continuation fondée dorénavant ſur cette Conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puiſſe cette journée où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet Empire ! Elle le ſera, je l'eſpère, ſi mes vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un eſprit de concorde, devenu ſi néceſſaire, me faſſent le ſacrifice de tous les ſouvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoiſſance & mon affection. Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne profeſſons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle & le déſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.